CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1226 **Valable du 13/02/2025 au 12/02/2030**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 29/07/1991
Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Dénomination sociale : BRUNET

40 RUE LEON JOUHAUX
53000 LAVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL CEDEX 382487338

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 382 487 338 00032
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 5028612

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 498445J1244001 / 001 504039/41

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 498445J1244001 / 001 504039/41

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 43 66 88 87 **Fax :**
Portable : 06 22 06 54 03
Responsabilité légale : HELVAL (942 455 965)
J2PAL (942 663 048) / BRUNET MARIE-LAURE PRÉSIDENT

Responsable Technique : BRUNET PAUL

Site internet :
E-mail : contact@sarlbrunet.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	9	EFF2A	1 388 561	CA5
Dans l'activité	5	EFF1	185 894	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 20/11/2025	13/02/2025	12/02/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 11/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025